



Bureau Confédéral
33, rue des Vignoles, 75020 Paris
cnt@cnt-f.org / www.cnt-f.org

Communiqué du 17 mai 2016

Face aux violences policières et aux interdictions de manifester, maintenons l'unité pour le retrait de la loi travail !

Contre le projet de loi travail, la lutte est âpre, et les violences policières sont décomplexées. La Maison du Peuple à Rennes expulsée par le Raid, le quadrillage militaire le lendemain du centre-ville, les interdictions de manifester le 17 mai délivrées à plusieurs dizaines de personnes sans aucune justification dont un journaliste – interdictions jugées par le tribunal administratif de Paris comme des « atteintes grave et manifestement illégales à la liberté d'aller et venir et de manifester » - sont l'illustration flagrante de l'utilisation de l'état d'urgence contre le mouvement social.

A Paris le 12 mai, celles et ceux qui ont pu rejoindre les Invalides ont été accueilli-e-s par des militaires, alors qu'une nouvelle fois le cortège syndical n'a pu arriver à son terme en raison du gazage massif des manifestant.e.s, des tirs de FlashBall à bout portant et autres grenades de dés-encerclement qui ont causé plusieurs blessé.e.s . À Marseille, où ont eu lieu des interpellations préventives la semaine précédente, la police montait la garde devant le Medef avec des carabines 22 long rifle sur le passage de la manifestation. À Bordeaux, avant le départ de la manifestation, la camionnette de la CNT faisait l'objet d'une perquisition par une vingtaine de policiers de la BAC...

Tous ces faits ont eu lieu quelques semaines après le saccage par la police de la Maison des syndicats CNT à Lille et font suite à des actes de répression qui ont touché toutes les organisations syndicales (CGT, Solidaires, etc.), les étudiants et lycéens, comme de nombreux manifestants, syndiqués ou non qui se mobilisent contre la loi travail. Dans ce contexte aura lieu le samedi 21 mai à Lille (14h30, place de la Nouvelle-Aventure) une grande manifestation contre la répression des mouvements sociaux.

Dans le même temps, le ministère de l'intérieur cherche à instrumentaliser les services d'ordre de certains syndicats en leur demandant de prêter renfort à la police pour réprimer les manifestants. Or rappelons qu'un service d'ordre syndical n'a qu'un seul rôle : assurer la sécurité de celles et ceux qui manifestent.

Il est à noter que même le Comité de l'ONU contre la torture exprime sa préoccupation quant à l'usage « excessif de la force par les fonctionnaires de polices et de gendarmerie ayant, dans certains cas, entraîné des blessures graves ou des décès ». Il s'inquiète également « de ce que l'application de certaines mesures dans le cadre de l'état d'urgence puisse constituer une atteinte aux droits ».

Après le passage en force du gouvernement avec le 49.3, la CNT condamne fermement les

interdictions de manifester délivrées notamment à Paris et à Nantes, les violences policières, ainsi que les nombreuses atteintes aux droits : liberté de manifester, droit syndical, liberté de la presse... La CNT dénonce également la prolongation de l'état d'urgence, véritable outil de répression politique du gouvernement face à la détermination du mouvement social.

Finalement la CNT condamne l'ensemble des discours et des décisions qui contribuent à alimenter la ritournelle médiatique sur les bons et mauvais manifestant-e-s. Ne cédon pas aux tentatives de division et amplifions le mouvement pour le retrait de la loi travail et la fin de l'état d'urgence !

Dès le 17 mai, grève générale reconductible !

La CNT.